

Appel d'offres

Ateliers de « Design culinaire » : *Eat Art , Food Art*

Faire du beau avec du bon

Appel ouvert du 18 février au 5 mars 2026

A l'occasion de l'édition 2026 du festival *Nourrir Liège*, et dans le cadre du projet Interreg Grande Région VI A GRACE, l'Université de Liège lance un appel à proposition d'ateliers de présentation et d'initiation au “Food Art”.



Projet Interreg Grande Région VI GRACE (Greater Region Artistic and Cultural Education)

Le projet GRACE - Interreg VI Grande Région réunit vingt-cinq partenaires socioculturels de la Belgique, la France, l'Allemagne et le Luxembourg. Sur trois ans, GRACE vise à promouvoir une éducation artistique et culturelle avec des actions transfrontalières pour les habitants de la Grande Région, visant à renforcer le sentiment d'appartenance et à valoriser le patrimoine culturel. En impliquant le public à travers l'art urbain, les spectacles vivants et l'art numérique, GRACE innove sur la place du public dans les œuvres artistiques. Des formats inclusifs seront développés pour atteindre un public large, y compris les populations vulnérables. GRACE encourage la multiculturalité, le multilinguisme, l'intergénérationnel et l'éologie, tout en offrant une plateforme d'échange et de collaboration pour développer de nouvelles méthodes d'éducation artistique et culturelle.

<https://interreg-grace.eu/>

1. Cadre général

a. Le projet

La culture et le patrimoine ne se restreignent pas aux œuvres classiques, communément imaginées de prime abord, mais vivent également dans les pratiques quotidiennes, dans ce que l'on prépare, partage et transmet. A ce titre, le patrimoine culinaire mérite d'être reconnu, valorisé et interrogé comme un levier culturel à part entière. Dans cette Grande Région où les frontières furent redessinées au fil des époques, ce patrimoine commun témoigne de l'histoire des relations entre voisins. Il constitue de fait un espace de rencontre entre générations, disciplines et territoires.

A l'occasion de l'édition 2026 du festival *Nourrir Liège*, l'Université de Liège organise deux activités en lien avec les ambitions portées par le projet Interreg GR VI GRACE et la valorisation du patrimoine de la Grande Région, à savoir :

- des ateliers participatifs de food art, eat art ou *food-design*.
- une performance artistique dans l'espace public issue d'une démarche de cocréation ou d'implication directe des publics.

Ces deux activités font l'objet d'appels d'offres et/ou à projets distincts.

b. Les objectifs

- mettre en avant le patrimoine de la Grande Région
- contribuer au développement culturel et artistique du territoire en mettant en avant les artistes de la Grande Région (Wallonie, Lorraine, Sarre, Rhénanie-Palatinat et Grand-Duché de Luxembourg).



- favoriser les rencontres entre les artistes, les scientifiques et les publics cibles.

c. Notre demande

Le *food design* s'intéresse autant à l'apparence et à la texture des aliments qu'aux ustensiles, aux modes de consommation, aux rituels alimentaires ou encore à l'impact environnemental de ce que nous mangeons. Cette discipline créative explore la manière dont la nourriture est pensée, présentée et vécue. Elle imagine des expériences culinaires complètes, intégrant des notions de design, de culture, de sociologie et de durabilité. En repensant la relation entre l'humain et l'aliment, le *food design* vise à innover dans la façon de produire, préparer et partager la nourriture, tout en éveillant à la réflexion. C'est dans cette dynamique que l'ULiège cherche un prestataire en vue d'organiser dans le cadre du festival *Nourrir Liège* des ateliers de *food design*, lesquels devront travailler les produits de nos régions, en adéquation avec la philosophie du festival, et autant que possible dans les thématiques de l'édition 2026.

Les ateliers devront :

- produire des œuvres comestibles, dont les ingrédients sont issus de productions locales
- mettre en exergue l'aspect créatif et artistique de la discipline au travers de la médiation
- veiller à encourager et à susciter une réflexion sur les aspects de durabilité.

D'un point de vue pratique :

- nous souhaitons qu'un minimum de **deux séances d'ateliers par jour de prestation** soient proposées
- la durée des séances est libre.
- les ateliers se sont prévus en date des **10 et 11 avril 2026**, et se dérouleront dans le centre-ville de Liège (BE)
- Si nécessaire la nuitée dans un hôtel proche du lieu de prestation sera prise en charge par l'organisateur.



- l'organisateur s'engage à mettre à disposition du prestataire un espace de travail équipé d'une cuisine (type chapiteau, foodtruck, caravane,...).

L'offre devra comprendre :

- une remise de prix
- le détail des prestations de médiation proposées
- une note explicative de la démarche proposée
- une liste du matériel nécessaire au bon déroulement des ateliers.
- un CV
- des exemples de réalisations antérieures.

2. Sélection de l'offre

a. Modalités

Le présent appel est ouvert **jusqu'au 1^e mars à minuit**.

L'offre comprendra l'ensemble de la prestation de médiation, en ce compris l'utilisation d'un matériel propre au prestataire.

Les organisateurs s'engagent à fournir une cuisine mobile avec un équipement de base.

Les frais de déplacement seront à charges du prestataire. Une nuitée d'hôtel pourra cependant être prise en charge par les organisateurs.

Les offres doivent être remises sous format numérique aux adresses courriels suivantes : gloria.sagaradze@uliege.be ET s.gretry@uliege.be

Tous les candidats recevront un retour quant à leur offre dans les **5 jours ouvrables après la clôture** de l'appel.

Toute question concernant le présent appel peut être adressée à la cellule *Art, Science et Innovation*, auprès de Stéphane Grétry au numéro suivant, durant les heures de bureau : 04.366.98.62

b. Éligibilité

Les prestataires doivent :

- Être en mesure d'établir une facture (émise en Belgique ou dans l'Union Européenne) au porteur du projet.
- Être disponibles aux dates convenues
- Effectuer en personne la prestation attendue (pas de sous-traitance).



- S'exprimer en français.
- Être titulaire d'une assurance type responsabilité civile ou professionnelle.

c. Critères de sélection

Les propositions seront départagées selon :

- un critère de prix
- un critère d'adéquation avec les attentes du projet Interreg GR VI A GRACE et celles du festival *Nourrir Liège* – (cfr. Cadre général)
- un critère de faisabilité logistique raisonnable.

d. Rémunération

Le prestataire établira sa facture conformément au bon de commande édité par l'ULiège sur base du devis accepté.

Le paiement sera effectué une fois l'ensemble des prestations accomplies.

3. Conditions générales

a. Annulation

Le porteur de projet se réserve le droit d'annuler l'activité en tout temps et sans devoir justifier des motifs.

En ce cas, aucune rémunération ni dédommagement ne seront dus par le porteur de projet, à l'exception du remboursement des frais de déplacement éventuellement déjà engagés par le prestataire et sur la base de pièces justificatives.

En cas d'annulation de sa participation par le prestataire, pour quelque motif que soit, aucune rémunération ne sera due et aucun dédommagement ne lui sera offert.

b. Liberté de diffusion, cession de droits d'exploitation et communication

Les partenaires du projet Interreg GR VI A GRACE jouissent d'une totale liberté de diffusion des délivrables produits dans le cadre de l'activité.

Le prestataire sélectionné accepte de céder, sous son nom, aux partenaires du projet



Interreg VI A GRACE les droits de représentation des œuvres créées pendant toute la durée du projet, notamment à des fins de promotion et de communication, sur Internet, à la télévision, par tous moyens existants ou à venir, sous toutes formes et/ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Le prestataire s'engage à mentionner « Interreg VI A - GRACE » sur sa communication autour de l'œuvre ou de l'activité.

c. Droits de la propriété intellectuelle

Le prestataire certifie qu'il est l'auteur ou le co-auteur de l'œuvre qu'il présente. Le candidat garantit aux organisateurs que son œuvre respectera les droits de la propriété intellectuelle, et qu'il détiendra les droits et autorisations éventuellement nécessaires à son travail. En conséquence, les partenaires du projet GRACE n'auront aucun droits d'auteur à leur charge.

